

# Site de la Lavalade

## ● Site inscrit

### Commune(s)

Saint-Aulaye

### Critère(s) de la protection

Site d'intérêt pittoresque

### Type(s) de site

**C** Châteaux, parcs et jardins, domaines, allées d'arbres, squares

### Date(s) de protection

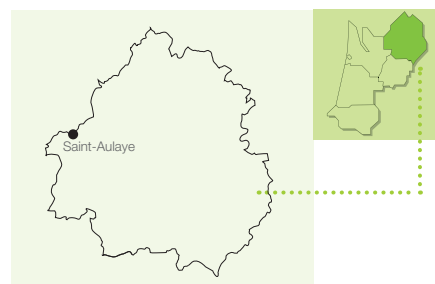
28 juin 1979 (arrêté ministériel)

### Superficie(s)

30 ha

### Référence(s) SIG

SIN0000109



FICHE  
111

## Motivation initiale de la protection

*L'objectif de la protection était de préserver la propriété de Lavalade d'un projet de voie cyclo-touristique sur le tracé d'une ancienne voie ferrée qui passe en limite nord du site.*

## Etat actuel du site



### Environnement du site :

Le domaine de Lavalade (deux orthographes selon les documents : La Vallade ou Lavalade) est situé à l'écart du bourg de Saint-Aulaye, à l'extrémité nord-ouest du département, en limite du département voisin de la Charente. Le bourg possède une église romane de type charentais. Au nord, l'environnement du site est rapidement charentais, c'est une campagne agricole préservée. Les premiers plans sont constitués par les peupleraies ou les prairies humides de la vallée de la Dronne. Si le domaine était à l'origine à l'écart du bourg, progressivement les extensions urbaines ont réduit cet écart, et les nouveaux quartiers se sont rapprochés du site, aussi bien à l'est qu'au sud. Depuis le cœur du site cet environnement bâti est peu perçu alors que les vues sur la campagne charentaise sont importantes. Par contre, en limite de site, cette évolution du paysage est très perceptible.

### Le site inscrit :

Le logis est implanté en pied de versant. Il s'organise autour d'une cour en U, il est caractérisé par un « pavillon à l'impériale » datant du XVII<sup>e</sup> siècle d'après le dossier. C'est le porche d'entrée monumental qui permet de pénétrer dans la cour par le sud. L'ensemble comprend deux pigeonniers, un pigeonnier sur plan carré intégré dans les bâtiments, et un pigeonnier circulaire, à l'est des bâtiments. Il est à noter que ce deuxième pigeonnier ne figure pas sur le cadastre. Dans les communs, côté ouest, sourd une source qui s'écoule dans un bassin construit sous une voûte en plein cintre. Devant le logis, côté nord, a été construite une piscine, actuellement entourée d'un grillage et accompagnée de plantations de cyprès toscans. Au nord de la piscine, se trouve une allée

entourée de deux rangs de buis, d'une hauteur d'environ 2m qui visiblement marquaient la limite d'une plate-forme ou ancienne terrasse. A l'extrémité ouest, se trouve un pavillon à la toiture très pointue, à quatre pans. Au nord de cet ensemble, passait l'ancienne voie ferrée. Le tracé est traité en herbe.

Mais la partie du site la plus étendue concerne des terrains au sud du logis. En effet, l'ensemble bâti se trouve en pied de versant, tandis que le domaine se développe sur les pentes amont jusqu'en haut du relief. Le domaine occupe une sorte de vallon étroit, caractérisé par une origine très ouverte, marquée par des prairies formant une sorte de conque. Les pentes les plus abruptes sont boisées, notamment, les bordures est et ouest du vallon. Côté est, le site englobe une partie de replat, autrefois en vigne, puis redescend vers la Dronne, avec des terrains actuellement en jachère. Une structure végétale constituée de plusieurs rangs de charmes borde le terrain plat au nord, en contrebas de la rupture de pente. Deux allées permettent de rejoindre le logis. L'une part du haut du relief et descend, adossée à la bordure est du vallon. Elle dessert un bâtiment d'activités. Elle a conservé quelques chênes en partie haute, alors que la diapositive conservée dans le dossier laisse deviner un alignement continu. Cette allée est fermée par un portail de type industriel avec des piliers en béton sans aucune qualité architecturale. De cette allée, la vue sur les prairies de la tête de vallon est intéressante et permet de bien lire cette topographie en « entonnoir » qui achemine les eaux vers le logis. L'autre allée d'accès longe la voie ferrée, passe en pied des parois calcaires et rejoint le domaine à l'est de l'ensemble bâti. Le bâti construit pour une activité économique a été implanté sur la bordure est du vallon, adossé contre le versant. L'adossement au versant boisé et le traitement architectural permettent une intégration correcte du volume bâti. Par contre, les abords sont ingrats, constitués de très importantes surfaces imperméables en matériau routier qui expliquent peut-être la mortalité des arbres en partie basse de la voie. De très importants terrassements ont été effectués dans le site : une première plate-forme devant le logis, côté nord, sans aucun traitement paysager des talus, (adoucissement des pentes, végétalisation) dont l'effet est

déastreux ; une plate-forme pour un terrain de tennis à l'est des bâtiments, et une dernière plate-forme technique dans le vallon, sous le bois, au niveau du bâtiment d'activités.



### Etat actuel du site :

Le site est correctement entretenu mais il a été très dénaturé par des aménagements divers. Si le bâtiment d'activité a dû être conçu en accord avec le SDAP et s'insère correctement, par contre, les plates-formes, les surfaces techniques en matériau routier, et la piscine ont dénaturé le site. De plus, les

souches qui témoignent de la mortalité d'arbres âgés ne sont pas compensées par des projets de plantations de renouvellement. Les marges sont urbanisées sous forme de lot individuel sans homogénéité architecturale ni précaution vis-à-vis du site.

## Enjeux et préconisations

Ce site a été altéré par divers travaux de terrassements alors qu'une de ces qualités paysagères majeures réside dans une topographie singulière avec une implantation du logis en partie basse, à « l'embouchure » du vallon. Des projets d'urbanisation de certaines parcelles incluses dans le site se font jour. Ils sont très délicats. Il faut impérativement éviter de couper le cheminement des eaux, de colmater visuellement la tête de vallon. La parcelle plane à l'est du site et éventuellement les parcelles contiguës aux parties déjà urbanisées au nord-est pourraient être concernées. Si ces terrains sont ouverts à l'urbanisation, il faut un plan de composition pertinent établi en fonction

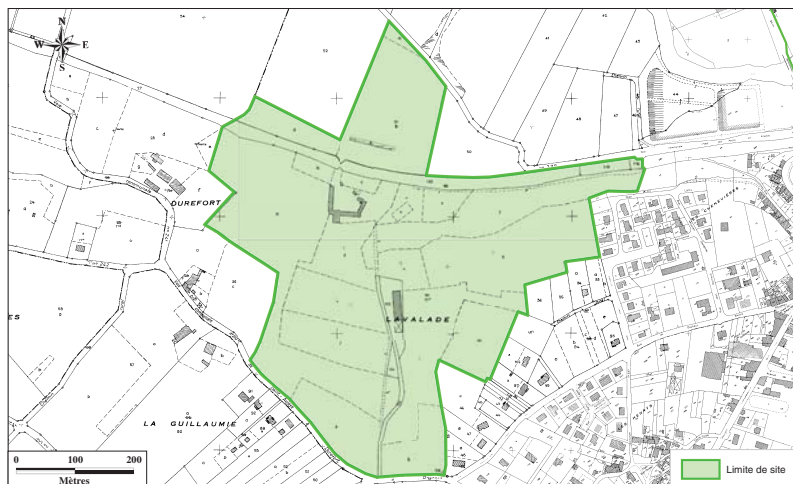
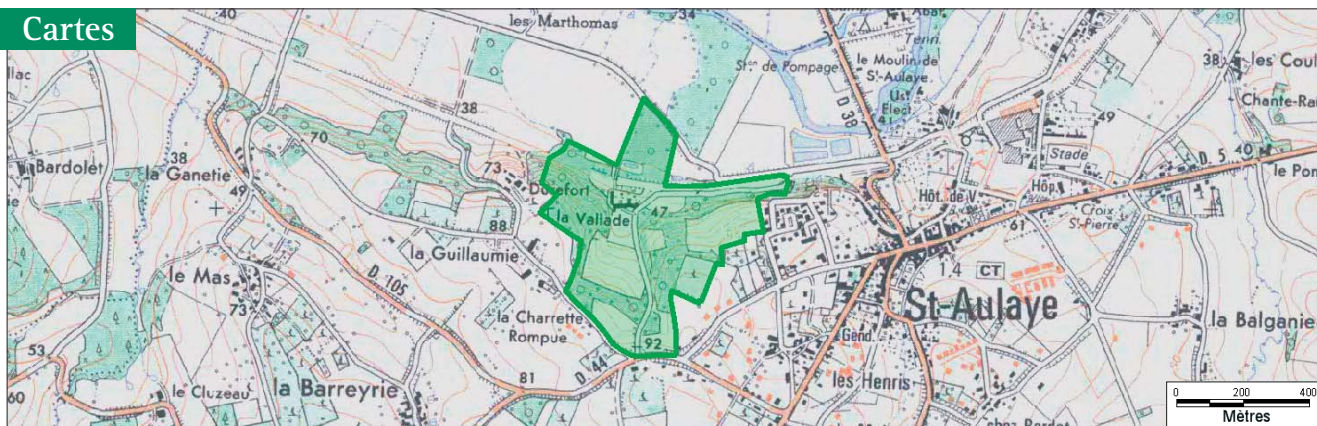
du site ; (anticiper ce qui sera vu du site, ne pas donner à voir les pignons, les arrières, etc...) également s'interroger sur les vues depuis le nord, en co-visibilité avec le site, quel paysage offrira-t-on en arrivant de Charente ?

- améliorer les terrassements, les surfaces techniques et les abords de la piscine
- réaliser une campagne de replantation de chênes ou autres feuillus traditionnels.

Il est regrettable d'avoir privatisé le tracé de l'ancienne voie ferrée : les promeneurs auraient pu apercevoir les toitures du logis, la haie de buis, et de l'autre côté la Dronne, un petit bout du patrimoine régional qu'ils n'auraient pas dérangé.

Rédaction 2008

### Cartes



Source : ©BD Parcellaire - IGN 2007, droits réservés